



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ports

Question écrite n° 47404

Texte de la question

M. René Couanau appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les inquiétudes des personnels des remorqueurs Abeille Flandre et Abeille Languedoc qui participent à l'action pour la sécurité maritime. Il semble en effet que les contrats de ces personnels ne seraient pas renouvelés mais seulement reconduits pour une période de cinq mois. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si ces informations sont exactes et, dans ce cas, quelles sont les mesures qu'il envisage de prendre pour assurer la sécurité des navires et celle de nos côtes.

Texte de la réponse

Depuis plus de vingt ans que la marine nationale affrète des remorqueurs d'intervention en haute mer sur chacune des façades maritimes, elle passe ses marchés en se fondant sur la qualité et le savoir-faire des contractants auxquels elle se lie et dans le cadre de la législation et des règles des marchés publics qui lui imposent une mise en concurrence par des appels d'offres. Le contrat actuel des remorqueurs Abeille Flandre et Abeille Languedoc, notifié le 18 juillet 1997, est arrivé à échéance à la mi-juillet 2000. Afin d'affréter de nouveau des remorqueurs d'intervention, la marine a lancé un appel d'offres restreint européen, publié le 29 octobre 1999. L'objectif poursuivi vise à maintenir un dispositif de remorqueurs d'intervention de qualité. C'est la raison pour laquelle la valeur technique des bâtiments, l'expérience reconnue en matière d'assistance et de remorquage de navires en difficulté, en coordination avec des centres opérationnels français, font partie des critères exigés par la marine pour cet appel d'offres. De plus, il a été demandé à chacun des candidats d'apporter toutes les garanties en matière de respect des règles sociales. Toutefois, les réponses reçues ne correspondant pas aux clauses juridiques et techniques, l'appel d'offres a été déclaré infructueux le 31 mars 2000. La marine nationale a publié le 21 avril 2000 un nouvel appel d'offres restreint européen, et le choix des successeurs interviendra à l'automne afin d'affréter des remorqueurs d'intervention dès le 1er janvier 2001. Dans l'attente et afin d'éviter toute rupture dans le déploiement des remorqueurs qui risquerait de mettre en cause la sécurité des navires et celle des côtes françaises, le contrat de l'actuel titulaire a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2000.

Données clés

Auteur : [M. René Couanau](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47404

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 2000, page 3522

Réponse publiée le : 4 septembre 2000, page 5132